

CP 222

Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton.

Institution et modifications

(0) A.R. 13.08.1975 M.B. 14.10.1975

Article 1er

Compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs, et ce pour toutes les entreprises qui relèvent pour leurs ouvriers de la Commission paritaire de la transformation du papier et du carton.